



L'ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉCOLOGIQUE DE LA BATISCAN (ASEB)

L'Association sportive et écologique de la Batiscan (ASEB) est fondée en 1979 en vue de préserver l'environnement du village et de ses alentours. Lors de sa fondation, ses membres prennent la décision de prioriser cinq objectifs :

- aménager écologiquement la rivière Batiscan,
- développer rationnellement la chasse et la pêche,
- faciliter l'accès à la rivière grâce à des équipements appropriés,
- organiser des activités de plein air,
- promouvoir le tourisme sur la rivière Batiscan.

Très tôt, l'ASEB agit dans une optique de développement durable. Dès 1981, elle organise le reboisement du dépotoir local qui, neuf ans plus tard, est couvert de plus d'un millier de pins gris pour la génération qui vient.

Cet organisme est aussi responsable, à partir de 1982, de l'apparition du club de tir aux pigeons d'argile *Canardo*. Malheureusement, le club de tir ferme en 1995 faute de bénévoles et de moyens. En effet, à la suite de la législation compliquée du gouvernement fédéral, établie après la tragédie de Polytechnique, l'augmentation des coûts et les permis nécessaires à une telle activité rendent sa pratique rébarbative à de nouveaux adeptes.

En 1989, l'ASEB supervise la pose et la surveillance de vingt nichoirs pour canards huppés dans les baies Sainte-Anne, Batiscan, Ruisseau des Pères et Île Saint-Éloi Est. Au cours des années suivantes, l'ASEB joue un rôle d'informateur auprès de la population de Batiscan par rapport à la pollution et aux habitudes à adopter pour conserver l'environnement intact. Elle interroge aussi les gens quant à leur consommation d'eau, à la pollution des eaux bordant le littoral et les incite à conserver les boisés pour préserver une faune diversifiée.

En janvier 1995 on lit dans la section de l'ASEB du journal « *Batiscan et ses gens* » : « Si nous voulons du gibier et du poisson pour nos enfants, il faut protéger les habitats. Évitions de déboiser inutilement, de remplir les marécages,

de déverser de l'huile ou du fumier dans les cours d'eau, etc. ». Cet appel à la population résume bien la pensée qui alimente le mouvement.

En juin 1997, l'ASEB obtient du Service canadien de la faune un budget de recherche pour documenter les sites prioritaires à protéger dans Batiscan, Champlain et La Pérade. Cinq sites sont priorisés, dont le marais de l'île St-Éloi et le delta de la rivière Batiscan.

En 1998, les efforts en matière de recyclage de l'ASEB et de toute la population du village sont rapidement récompensés, Batiscan récupère le double de matières recyclables par rapport à la région dans son ensemble.

En mars 1998, l'ASEB demande aux quatre MRC concernées de former un comité voué à la conservation et à l'aménagement du bassin versant de la rivière Batiscan. Ce comité se forme en novembre 2001 et se nomme la SAMBBA (Société d'aménagement du bassin de la Batiscan). À la même époque, la Société de conservation des terres humides du Québec achète finalement le territoire de la réserve naturelle du delta de la rivière pour fins de protection. La demande de l'ASEB d'accorder un statut de zone écologique à ce territoire est aussi acceptée par la Municipalité.

En 2000, l'ASEB se mobilise contre un projet hydroélectrique mené par la compagnie *Cascades* dans le parc de la rivière Batiscan. Ce projet est abandonné par la suite. En octobre 2001, le gouvernement du Québec cède aux demandes des entreprises privées et autorise l'étude d'autres projets de barrages hydroélectriques sur la Batiscan (Saint-Adelphe et Montauban). Ceux-ci ne sont pas encore réalisés en 2009, et aucune décision n'est prononcée à ce sujet.

En 2001, la Mauricie est désignée capitale forestière canadienne et l'ASEB en profite pour reboiser de feuillus nobles le terrain dit «de la Chambre de commerce» situé près du pont de la route 138. Elle collabore avec la direction et les professeurs de l'école Sainte-Marie pour planter une centaine d'arbres dans la cour.

En 2004, elle forme un comité pour contrer l'agrandissement du site d'enfouissement de Champlain. Ce comité porte le nom « *Amis du coteau de Picardie* ». Les membres lancent une pétition dénonçant la vente du site d'enfouissement au promoteur en question. La municipalité de Batiscan adopte ensuite une résolution se prononçant contre la vente du site. La municipalité de Champlain se joint aussi à cette résolution, puis la MRC en entier. Toutes ces pressions forcent l'abandon du projet de privatisation du site.

En 2007-2008, l'ASEB continue d'encourager la consommation responsable et le respect de l'environnement. Elle rappelle l'importance de protéger les rives du fleuve et de respecter sa batture. Elle propose maintenant à la municipalité de

créer un parc fluvial pour sécuriser le delta de la Batiscan dans sa vocation d'espace naturel.

Ensuite vient le débat concernant la centrale nucléaire Gentilly II qu'il faut rénover au cout de quatre milliards de dollars. Le débat s'étend sur la pertinence du nucléaire et l'ASEB milite en faveur de l'abandon de la filière nucléaire. Plusieurs mémoires en faveur de la fermeture de la centrale, venant des administrateurs de l'ASEB, ont été transmises à la commission canadienne de sûreté nucléaire. La décision est finalement prise en ce sens.

En 2012, la question des hydrocarbures envahit toute la vallée du Saint-Laurent. Accepterons-nous de forer des milliers de puits pour extraire par fracturation le gaz et le pétrole des couches de schiste? Des dizaines de comités de vigilance se forment et l'ASEB s'adjoint au Regroupement Vigilance Hydrocarbure, recueille la signature de plusieurs propriétaires de Batiscan pour signifier aux gazières qu'elles ne sont pas bienvenues. Quarante-quatre pour cent du territoire de Batiscan est «Balkanisé». Et le gouvernement du parti québécois soustrait aux pétrolières la basse vallée du Saint-Laurent mais concède l'île Anticosti.

En 2013, TransCanada propose un tracé de pipeline le long de son gazoduc dans un secteur au sol fragile et très peuplé. Le débat s'y déplace et l'ASEB sensibilise la population aux multiples risques que provoque ce projet sans apporter de bénéfices significatifs.

Depuis 15 ans les feuillus nobles ont grandi sur le terrain de la Chambre de Commerce. Ils offrent maintenant ombre et fraîcheur à tout visiteur qui veut bien s'y reposer dans la balançoire placée sous trois pins plantés en 1984 par Bernard Dussault à l'occasion du tricentenaire de Batiscan

Durant toutes ces années, l'ASEB distribue à chaque printemps quelques centaines d'arbres et encourage les gens à les planter. Elle motive les citoyens à la récupération de l'eau et souhaite fortement que tous les propriétaires traitent leurs eaux usées en dépit des délais dépassés pour se conformer.

L'actuel conseil d'administration est formé de Sylvain Dussault, président, Gaétan Cloutier, vice-président, Gaétan Lebel, secrétaire, Hélène Cloutier, trésorière , André Robitaille, administrateur et Bernard Dussault, administrateur.

Gaétan Lebel